

- La qualité de l'air intérieur est un sujet de plus en plus préoccupant.
- Le Grenelle 2 de l'Environnement a identifié la maîtrise de la qualité de l'air comme une priorité.

Quelle est la réglementation applicable?

Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 ► Modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

Décret n° 2015-1926 du 30 déc. 2015 ► Evaluation des moyens d'aération et mesure des polluants

Arrêté du 1er juin 2016 ► Modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération
Modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur

Qui est concerné et à quelle échéance?

Avant le 1^{er} janvier 2018 ► Pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires

Avant le 1^{er} janvier 2020 ► Pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré

Avant le 1^{er} janvier 2023 ► Pour les autres établissements (structures sociales et médico-sociales, établissements pénitenciers pour mineurs, piscines,...)

Ce que propose inovalys

- Option 1** | **Mesure des polluants et évaluation des moyens d'aération**
 - Prélèvements et analyses des polluants*
 - Evaluation des moyens d'aération d'après la réglementation
 - Accompagnement pour la communication aux usagers
- Option 2** | **Diagnostic bâtiments et évaluation des moyens d'aération avec mesure de débits**
 - Diagnostic QAI de l'établissement (d'après le Guide pratique)
 - Evaluation des moyens d'aération + mesure de débits de VMC
 - Accompagnement pour la communication aux usagers

Les avantages inovalys:

- **Accréditation COFRAC*** pour l'option 1
- **Accompagnement au-delà des exigences réglementaires** Mesure des débits de ventilation, étude du confinement, diagnostic des bâtiments, fourniture de documents pour faciliter la communication avec les usagers des établissements, ...
- **Membre d'un réseau de professionnels de la QAI** Membre de l'association AiR (Air Intérieur en Réseau)
- **Proximité**
 - Disponibilité et réactivité
 - Prestataire auprès des acteurs professionnels régionaux